

Programme de la journée

9h00 Accueil des participants

9h10 Ouverture de la journée

- ♦ Jules SUSINI, Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix délégué aux Risques Majeurs
- ♦ Marc LAFAURIE, Président délégué du Réseau PACA 21

9h30 Contexte et enjeux

La politique de prévention et de gestion des risques en PACA :

- Quelles sont les récentes évolutions de la législation ?
- Quelle responsabilité pour les autorités locales en situation de prévention des risques, de gestion de crise et de post-crise ?

Intervenant :

- ♦ Audrey SENATORE, Docteur en droit ENSOSP

10h00 Information, prévision et prévention : réduire les aléas et mieux protéger les biens et les personnes

La réduction de la vulnérabilité des populations et des territoires nécessite une appropriation du risque encouru. Il s'agit de sensibiliser, d'informer et de préparer les acteurs du territoire à adopter les bons réflexes et comportements adéquats. Afin de tenter de réduire l'impact des catastrophes naturelles, des experts rassemblent depuis déjà plusieurs années des informations disponibles sur ces phénomènes, dans des bases de données et des atlas.

- Peut-on mesurer aujourd'hui l'efficacité des DICRIM ?
- Ces campagnes d'information préventive auprès des habitants sont-elles efficaces et bien perçues ?
- Les Plans Communaux de Sauvegarde sont-ils réellement opérationnels ? Comment sont-ils mis à jour ? Quels dispositifs complémentaires faut-il prévoir ?
- Quelle articulation entre le PCS et PPMS dans les établissements scolaires ?
- Quelle utilité et quel accès aux outils de prévision pour les pouvoirs publics locaux ?
- Comment permettent-ils aux pouvoirs publics locaux d'identifier les enjeux et de mettre en place les mesures de prévention nécessaires ?
- Quelles politiques mettre en œuvre pour diminuer la vulnérabilité des zones déjà urbanisées ?
- Comment les pouvoirs publics locaux conjuguent les différents instruments mis à leur disposition (SCOT; PLU ; PPR) ?
- Comment optimiser l'organisation des secours au niveau communal ? Quels systèmes d'alerte ?
- Comment sont gérées les études sur la vulnérabilité ?
- Quel retour d'expérience sur la télé-alerte ?

Intervenants :

- ♦ Michel SACHER, Directeur du CYPRES
- ♦ François GIANNOCCARO, Directeur de l'IRMA - Grenoble
- ♦ Jean Louis JAUFFRET, Président de JLI Conseil
- ♦ Alix ROUMAGNAC, Président de Predict Services

11h30 Gestion de crise et post-crise : aspects techniques, économiques et assurantiels

La question du traitement de la crise et de la post-crise d'une catastrophe naturelle majeure est une préoccupation centrale pour les Collectivités Locales. Beaucoup se montrent inquiètes pour les années à venir, elles sont nombreuses à avoir le sentiment d'être insuffisamment armées, en moyens et en hommes, pour faire face aux conséquences d'une catastrophe et aux risques juridiques qui en découlent.

- Quel est le rôle de la commune en accompagnement des services de secours en période de crise ?
- Comment gérer les conséquences sur les activités économiques et industrielles ?
- Comment anticiper les éventuelles reconstructions et remises en état ?
- Comment aider les administrés sinistrés (délais de paiement ; recours aux assureurs...) ?
- Face au manque de moyens pour les petites communes, quelles formes de collaborations publiques peuvent être mises en œuvre afin de renforcer les capacités locales de gestion de crise ? Que prévoit la loi ?

Intervenants :

- ♦ Isabelle BÉRARD, Directrice Adjointe de la Direction des Risques de la CPA
- ♦ Jean-Marie AICARDI, Responsable de la Sécurité Civile urbaine d'Antibes
- ♦ Sophie MONTEIL, Responsable HQSE chez Degrémont Services

13h00 Déjeuner

15h00-16h30 Visite du plateau technique de l'ENSOSP

17h00 Clôture

JOURNÉE - DÉBATS

GESTION DES RISQUES MAJEURS

Les collectivités locales face à la gestion des risques naturels



ENSOSP

AIX-EN-PROVENCE - 13 novembre 2013

SYNOPSIS

Une initiative du





Les catastrophes liées aux risques naturels font régulièrement l'actualité en France (tempêtes Xynthia ou de Noël 1999, épisodes neigeux, inondations dans la Somme, le Languedoc-Roussillon ou le Var, feux de forêt dans le Sud). Ces événements montrent, qu'en de telles situations, les préjudices humains et matériels peuvent être considérables. Bien souvent, les communes, leurs élus, les maires se retrouvent en première ligne, sollicités par les services de secours, les administrés, les responsables d'entreprises...

Une région fortement soumise aux risques naturels

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la zone de France et d'Europe qui est exposé à la plus forte concentration de risques naturels : déluges, séismes, tsunamis, avalanches, glissements de terrains, incendies, inondations, tempêtes... Des risques qui, au regard de son développement économique et démographique, menacent directement sa population mais aussi les visiteurs (touristes, personnes en transit, saisonniers,...).



Cette exposition de la région aux risques naturels est directement associée à son relief tourmenté, à la variabilité de son climat dont la sécheresse estivale et la violence des précipitations printanières

et automnales favorisent alternativement feux de forêt, mouvements de terrains et inondations. La région est également la plus sismique de France métropolitaine.

L'ensemble des communes de la région est exposé à au moins un risque naturel et la plupart d'entre elles en cumule plusieurs :

- Plus de 95% des communes sont ainsi soumises au risque feux de forêt,
- Plus de 80% sont soumises aux risques d'inondations et sismiques,
- 75 % des communes peuvent subir des mouvements de terrain et 10% des avalanches,
- Près de 80% des communes de la région ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles et 91 communes du Var ont été déclarées en état de catastrophe naturelle en 2012.

Une population et une urbanisation croissante confrontées aux risques

La région s'étend sur 31 700 km². Sa population de 4,815 millions d'habitants (8% de la population française), en constante augmentation, est notamment concentrée sur les franges littorales et les vallées, zones les plus soumises aux conséquences d'un événement (débordement d'une rivière, submersion marine, feux de forêt...). L'exposition aux risques naturels constitue le principal revers d'une attractivité humaine et paysagère qui fait sa réputation, pouvant également entraver le développement de multiples activités.



La pression foncière et économique qu'engendre l'attrait de la région accroît, de fait, le nombre de personnes et de biens exposés, quels que soient les risques. Certaines menaces sont par ailleurs amplifiées par l'afflux de millions de visiteurs par an, peu au fait des dangers auxquels ils sont exposés, qui fréquentent la deuxième région touristique française.

Des élus locaux soumis à des responsabilités de plus en plus complexes

Ces dernières années, le retour d'expérience de nombreuses catastrophes naturelles a mis en exergue les difficultés de préparation des Collectivités locales et de leur Maire à faire face à de telles situations de crise : insuffisance de moyens humains et financiers, absence d'anticipation des menaces existantes sur leur territoire, complexité d'appropriation des enjeux par les administrés, manque de formation et d'exercice opérationnel, connaissance insuffisante de leur rôle, de leurs responsabilités dans le dispositif d'organisation des secours. Pourtant, la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile est venue réaffirmer le rôle primordial de l'échelon communal dans la gestion d'une situation de crise.



La gestion de ces situations est délicate car elle comporte une exigence d'anticipation et de coordination dépassant les

frontières du fonctionnement habituel des services communaux, de leurs attributions et prérogatives respectives. Par le biais d'outils opérationnels comme le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), il s'agit de diminuer au maximum les incertitudes et les actions improvisées et d'augmenter les capacités de réactions rapides et organisées. La préparation des acteurs locaux passe par la promotion d'une véritable culture de la sécurité civile en commençant par les représentants des Collectivités locales.

Le développement et la diffusion d'une véritable culture du risque

Les collectivités locales vivent actuellement dans la région un moment charnière de la prévention et de la gestion des risques majeurs. Les dernières catastrophes naturelles survenues ont eu le mérite de renforcer la prise de conscience des limites d'une politique axée uniquement sur la réalisation d'ouvrages de protection ou sur une intervention d'urgence.

Aujourd'hui, le consensus existe sur l'augmentation de la vulnérabilité des territoires et le débat se centre sur la réduction de l'exposition sociale et urbaine, la prévention ou encore la gestion intégrée.



Il s'avère nécessaire de penser autrement l'aménagement urbain et l'organisation de

l'espace en intégrant, dès la conception, des mesures concrètes de réduction de la vulnérabilité face au risque. C'est également l'occasion d'associer davantage, autour des professionnels du risque, les compétences des collectivités et les citoyens.

Ces réflexions nécessitent une véritable démarche de participation et de responsabilisation, impliquant les élus, le personnel communal mais aussi les acteurs locaux jusqu'au citoyen.

De nombreuses interrogations demeurent :

- Quelles leçons a-t-on tirées des précédentes catastrophes ?
- Comment mieux répondre localement aux enjeux de gestion des risques majeurs au regard des précédentes catastrophes ?
- Sommes-nous prêts à affronter de nouvelles inondations ?
- Les outils prévus par la réglementation : Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM), PCS, Plans de Prévention des Risques (PPR)... sont-ils suffisants ?
- Quel rôle peuvent jouer les entreprises dans l'aménagement de sites vulnérables et la gestion d'une crise ?
- Quelles solutions apportent-elles pour réduire les dommages potentiels ?
- Quel est le coût de la prévention des risques naturels et qui la finance ?
- Les communes disposent-elles de moyens humains et financiers suffisants pour l'assurer ?
- Quels sont les leviers d'information préventive au profit des riverains (ou population locale) ?

Enfin, il convient de s'interroger sur les problématiques liées à la reconstruction de zones sinistrées. La pertinence de la légitimité et de l'efficacité des autorités locales en dépend :

- Quels sont les dispositifs de post-urgence mis en œuvre par les villes ? Quels soutiens seraient nécessaires ? Quelle organisation prévoir ?
- Quels types de coopération se mettent en place entre les Communes et les opérateurs privés ?

S'appuyant sur des témoignages d'experts (scientifiques, géologues, sismologues, enseignants-chercheurs,...), de personnalités politiques de dimension nationale et locale, de représentants d'institutions, d'acteurs socio-économiques présents au cœur du territoire, cette journée-débat a pour objectif de répertorier les problématiques actuelles des communes de la région concernant la gestion des risques naturels, de poser les enjeux politiques et économiques propres à la responsabilité des autorités locales et d'apporter des solutions concrètes de dynamique territoriale.

